

**RAPPORT N° 03/4-116**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE COMBUSTIBLES**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**I MOTIVATION DE L'APPEL D'OFFRES**

Pour satisfaire l'ensemble des besoins en produits pétroliers raffinés, nécessaires au bon fonctionnement de ses services, la Commune a passé pour l'année 2001, un marché de fourniture de carburants et de combustibles, pour une période de 3 ans.

Ce marché expirant le 31 décembre 2003, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation auprès des fournisseurs.

Les nouveaux besoins des services se répartissent de la façon suivante :

- le Garage Municipal pour la délivrance des carburants du matériel roulant (gazole, sans-plomb et fuel pour les engins de chantier) ;
- la Restauration Scolaire et le Centre Funéraire s'agissant du gaz.

Le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement arrêtés, le type de marché le mieux adapté est celui à bons de commande.

En effet, au vu des consommations des années antérieures, il ressort que le rythme de commande varie d'un mois à l'autre en fonction de la capacité de stockage des produits et de la consommation des services ; elle-même caractérisée par des incertitudes essentiellement liées aux conditions d'utilisation des véhicules et aux caractéristiques particulières de chacun des matériels.



## RAPPORT N° 03/4-116

### § Mode de passation

Il s'agit de lancer un appel d'offres ouvert en application des Articles 10, 33, et 58 à 60 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché fractionné, sous la forme d'un marché à bons de commande de fournitures et services, conformément à l'Article 72 du Code des Marchés Publics.

### § Allotissement

Il y a lieu de déterminer s'il existe des avantages économiques, techniques ou financiers à fractionner le marché pouvant donné lieu chacun à un marché distinct.

Dans le cas d'espèce, il apparaît que la prestation diffère selon les critères prépondérants ci-après :

- le type de produit et son utilité ;
- les modalités de livraison.

En effet, il existe un avantage à mixer ces critères, afin comme le prévoit le Code des Marchés Publics :

- d'augmenter le nombre des compétiteurs dans le souci d'assurer une pleine et saine concurrence ;
- d'améliorer les coûts.

C'est donc sur la base de ces critères que le marché est décomposé en 2 lots, à savoir :

#### ➤ LOT 1

FOURNITURE DE CARBURANTS  
POUR MOTEURS ET FUEL DOMESTIQUE

Montant minimum annuel  
Montant maximum annuel

250 000 euros,  
500 000 euros,



## RAPPORT N° 03/4-116

### ➤ LOT 2

#### FOURNITURE DE COMBUSTIBLES

Montant minimum annuel	133 500 euros,
Montant maximum annuel	152 000 euros.

### § Durée

Le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre de la même année, avec possibilité de reconduction expresse sans que sa durée totale ne dépasse 3 années civiles.

## II DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 2) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 58 à 60 et 72 du Code des Marchés Publics) ;
  - fractionnement par lot pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (confer supra) ;
  - marché sur la base d'un prix public ajustable affecté d'un rabais ;
  - marché à bons de commande pour un coût total prévisionnel annuel minimum de 383 500 euros TTC et maximum de 652 000 euros ;
  - durée : 1 an à compter de 2004 avec possibilité de reconduction expresse jusqu'en 2006 ;

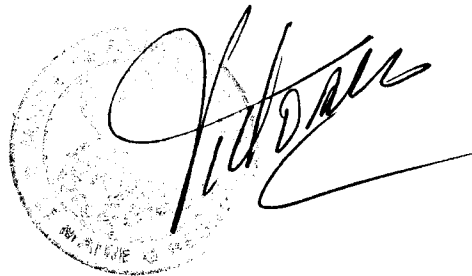


**RAPPORT N° 03/4-116**

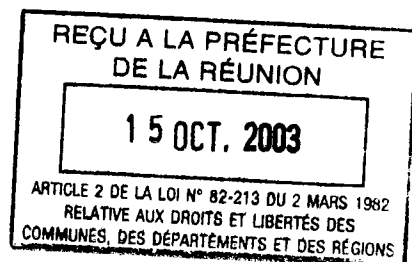
- les crédits définitifs seront inscrits au Bp 2004 aux Chapitre 011, et Comptes 60621 et 60622 ;
- 3) de m'autoriser à lancer l'appel d'offres ouvert, à passer le(s) marché(s) pluriannuel(s) avec le(s) fournisseurs retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**



**René-Paul VICTORIA**



**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 03/4-116  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 30 septembre 2003**

**OBJET**

**FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE COMBUSTIBLES**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitre 011, et Comptes 60621 et 60622 du BP 2004.

Vu le RAPPORT N° 03/4-116 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de marché de fourniture de carburants et de combustibles.



**DELIBERATION N° 03/4-116**

**ARTICLE 2**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

**ARTICLE 3**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 5**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 06 OCT. 2003

**LE MAIRE**



**René-Paul VICTORIA**

